

# **Rapport d'activité 2016 de l'OFFA**

## **Introduction**

L'OFFA, Organisme d'Intérêt Public de type b au sens de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, a été mis en place, sur la base du Décret portant assentiment à l'avenant du 15 mai 2014 modifiant l'entrée en vigueur de l'avenant du 27 mars 2014 relatif à l'accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance, conclu à Bruxelles le 24 octobre 2008, entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.

A la suite d'une longue gestation de la réforme de l'alternance menée notamment par le Comité de pilotage de l'alternance, la création de l'Office Francophone de la Formation en Alternance (OFFA), s'est donc concrétisée par la mise en place sous la houlette des Ministres Milquet, Tillieux et Gosuin, d'un Conseil d'Administration composé de 18 membres effectifs (5 membres représentent la Fédération Wallonie-Bruxelles, 7 membres représentent la Région wallonne et 6 membres représentent la Région Bruxelles-Capitale (COCOF)), de 18 membres suppléants, et des Commissaires des Gouvernements de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Collège de la COCOF. Y assistent également le Fonctionnaire-dirigeant et/ou la Secrétaire du Conseil, membre du personnel.

Eric DAUBIE (SEGEC/Fédération Wallonie-Bruxelles) préside le Conseil pour deux ans et passera le relais au représentant wallon en septembre 2017 qui le cédera lui-même au représentant bruxellois en septembre 2019. Les vice-présidents actuels sont Anne-Marie ROBERT (FGTB/Wallonie) et Pierre VANSCHENDEL (SDI / Bruxelles).

La mise en place de l'OFFA, au 1<sup>er</sup> septembre 2015, a été suivie de la première réunion de son Conseil d'Administration, le 23 septembre 2015.

Jusqu'en décembre 2016, le CA s'est réuni officiellement à 12 reprises et ses travaux ont été préparés par autant de réunions en Groupe de travail puis en Bureau lorsque le Règlement d'Ordre Intérieur fut établi; cette instance non décisionnelle compte le Président, les deux Vice-présidents, les 3 Commissaires et le Fonctionnaire-dirigeant.

## **Au menu de ces travaux ont figuré les thèmes suivants:**

*CA du 23 septembre 2015 :*

1. Mise en place du Conseil
2. Rapport des travaux du COPILA:
  - a. Les missions initiales du COPILA
    - Collaboration à la promotion et développement de l'alternance (portes d'accès informatique, portefeuille FSE, participation aux actions liées à la mobilité des apprenants, ...)
    - Collaboration des partenaires à la mise en œuvre du contrat d'alternance commun (mise à jour du tableau des rétributions, réflexion sur les procédures de simplifications administratives, ...)
    - Mise en ligne de version informatisée de différents documents
    - L'intégration du site géré par SYSFAL
    - Trophée de l'alternance
  - b. Le COPILA est chargé de faire des propositions pour mettre en œuvre l'OFFA
    - Site WEB
    - Echange d'avis
    - Paysage de l'alternance
    - Mise en œuvre de l'accord de coopération – cadre relatif à la formation en alternance
      - Plan d'action pour la mise en œuvre de l'OFFA;
      - Contrat d'alternance;
    - Gestion des CAI
3. Préparation de la séance protocolaire du 12 octobre
4. Mise en œuvre de l'OFFA
  - Organisation du Conseil d'Administration
  - Dissolution d'ALTIS et de SYSFAL
  - Organigramme des ressources humaines
  - Communication et informatique
5. Assurer la continuité des services de SYSFAL et d'ALTIS
  - Gestion des CAI
  - Gestion des primes
6. Mise en œuvre du contrat d'alternance / Agrément des entreprises
  - Vade-mecum commun
  - Agrément des entreprises
7. Situation financière d'ALTIS

*CA du 29 octobre 2015 :*

1. Présentation de la note du gouvernement Wallon (Plan MARSHALL 4.0.) relative à une plateforme interactive et unique de la formation en alternance
2. Perspectives budgétaires
3. Personnel OFFA: perspectives
4. Consultation juridique: suivi
5. Groupe de travail <<contrat commun d'alternance>> Vade-Mecum
  - Le contrat

- Le plan de formation et le bilan de compétences initial
  - Agrément des entreprises
6. Projet du Règlement d'Ordre Intérieur: retour du groupe de travail
  7. Présentation du site ALTIS

*CA du 18 décembre 2015 :*

1. Appels à candidature des chargés de mission CPEONS et SEFPME
2. Rédaction du Règlement d'Ordre Intérieur
3. Dissolution de l'ASBL SYSFAL
4. Dissolution d'ALTIS et consultation juridique (pour décision)
5. Recrutement du fonctionnaire dirigeant
6. Plateforme alternance
7. Concours pour la création d'un logo de l'OFFA
8. Modèle de contrat d'alternance
9. Les documents d'agrément des entreprises

*CA du 24 février 2016 :*

1. Proposition de budget prévisionnel
2. Secrétariat du Conseil d'Administration
3. Modèle de contrat d'alternance et note explicative
4. Vade-Mecum
5. État d'avancement du projet du Règlement d'Ordre Intérieur
6. Recrutement des chargés de mission SFPME et CPEONS et du fonctionnaire dirigeant
7. Participants au concours <<logo OFFA>>
8. Appel d'offres réviseur & expert-comptable
9. Dissolution ALTIS

*CA du 22 avril 2016 :*

1. Contrat prêt Altis-Offa: aval à l'initiative du président
2. Appels d'offres expert-comptable et réviseur: désignation des adjudicataires
3. Proposition de budget prévisionnel 2016: nouvelle proposition et approbation
4. Logo de l'OFFA: choix parmi les trois projets retenus par le jury
5. Désignation d'un représentant de l'OFFA au SFMQ
6. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur
7. Suivi de la dissolution d'ALTIS (contrat, bail, ...)
8. Procédures d'audit et de contrôle (courrier de la Ministre Tillieux)
9. Mise à jour du Vade-Mecum
10. Désignation du fonctionnaire dirigeant
11. Présentation des chargés de mission nouvellement engagés

*CA du 17 mai 2016 :* Reconfiguration des incitants financiers pour la formation en alternance en Région wallonne - Demande d'avis de la Ministre Tillieux

*CA du 17 juin 2016 :*

1. Prise d'acte de la désignation et entrée en fonction du Fonctionnaire-dirigeant
2. Désignation d'un expert-comptable: suivi
3. Légitimité du Vade-Mecum de l'OFFA
4. Règlement d'Ordre Intérieur amendé sur base d'éventuelles remarques juridiques des Gouvernements
5. Perspective budgétaire sur 12 mois pour l'exercice 2016
6. Courrier de la Cour des comptes concernant ALTIS
7. Reprise des contrats des fournisseurs d'ALTIS par l'OFFA
8. Présentation de l'état d'avancement de la plateforme interactive

*CA du 13 juillet 2016 :*

1. Clôture des comptes de l'IFPME-ALTIS: rapport du Réviseur et prise d'acte par le Conseil d'Administration de l'OFFA
2. Attributions et pouvoir de signature du Fonctionnaire-dirigeant
3. Règlement d'Ordre Intérieur amendé: adoption
4. Proposition d'accueillir un jeune travailleur au sein de l'équipe de l'OFFA dans le cadre de la <<Convention Premier Emploi-OIP Youth Guarantee>> proposée par ACTIRIS
5. Indexation du RMMMGM et mode de calcul de la rétribution de l'apprenant
6. Demande d'avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution de l'Accord de coopération-cadre relatif à la formation en alternance
7. Adaptation du Vade-Mecum suite aux propositions de modifications de l'arrêté

*CA du 18 août 2016 :*

1. Ajustement budgétaire 2016
2. Adaptation du budget initial 2017
3. Perspective Ressources humaines 2017
4. Agrément des entreprises
5. Demande d'avis de la Ministre M-M. SCHYNS relatif à l'avant-projet de décret portant sur la mise en œuvre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'État en matière d'enseignement en alternance

*CA du 20 septembre 2016 :*

1. Ajustement budgétaire 2016
2. Adaptation du budget initial 2017
3. Perspective Ressources humaines 2017
4. Agrément des entreprises
  - a. base de données – calendrier
  - b. mise en place de la commission d'agrément et de médiation
5. Demande d'avis de la Ministre M-M. SCHYNS
6. Incitants financiers en Région Wallonne
7. Coaches sectoriels
8. Ressources humaines
  - a. Présentation de la nouvelle chargée de mission
  - b. Procédure d'engagement de l'analyste métiers pour la Plateforme
  - c. Organigramme
  - d. Projet de règlement de travail
9. Projet de contrat de gestion: calendrier
10. Plan de communication

*CA du 25 octobre 2016 :*

1. Adaptation du budget initial 2017
2. Commission d'agrément et de médiation
3. Débriefing sur les incitants financiers à la formation en alternance en Wallonie
4. Présentation de la séance d'information du 10 novembre prochain à Bruxelles
5. Débriefing du séminaire de clôture du projet Alter+
6. Débriefing de la réunion des coaches sectoriels
7. Débriefing du plan de formation
8. Préparation du contrat de gestion
9. Procédure de recrutement d'un(e) juriste orienté(e) Droit social
10. Déménagement du 5<sup>e</sup> étage au 3<sup>e</sup> étage
11. Présentation de <<Trajectoire des usagers>>

CA du 20 décembre 2016:

1. Contrat de gestion – Etat d'avancement et procédures
2. Rapport de visite d'entreprise des coaches sectoriels
3. Projet de réalisation d'un outil cartographique
4. Composition d'un jury de recrutement du ou de la juriste
5. Groupe de travail << plan de formation >>
6. Groupe de travail << alternance en Belgique francophone >>
7. Concertation SYNTRA-OFFA << trajets de formation en alternance >>
8. Incitants financiers: tableau des aides possibles
9. Déménagement du 5<sup>e</sup> étage au 3<sup>e</sup> étage

À partir du 4 janvier 2016, l'OFFA a été doté d'un Intérim Manager, Lucienne DAUBIE, proposé par le Conseil d'Administration. À ce moment, l'équipe se compose d'un assistant administratif (Emmanuel ROOSE) détaché de l'IFAPME, d'un chargé de mission de l'Enseignement (Michel GLEMOT) chargé notamment de la liquidation de l'ASBL Sysfal et du secrétariat du CA, d'un chargé de communication (Jean-Marc VERRIEST) passant d'IFPME/Altis à l'OFFA. Odile LAUREYS est par ailleurs détachée de l'IFAPME à l'OFFA comme chef de projet pour la Plateforme interactive et unique de l'alternance, projet logé à l'e-WBS à Salzennes.

En mars, le SFPME détacha une chargée de mission (Françoise MULOT) tandis que le fonctionnaire dirigeant (Eric HELLENDORFF) fut officiellement désigné par les 3 Gouvernements au 1<sup>er</sup> juin. L'Enseignement détacha encore une chargée de mission (Cécile Emond) en septembre et un analyste métier (Cédric ROLIN) en décembre. Toujours en décembre, l'OFFA recruta une assistante administrative (Morgane GODFRINNE) dans le cadre de la Garantie Jeunesse (CPE /OIP) d'Actiris et prit en stage une étudiante de l'ULB en Master Sciences du travail en alternance (Sherifa ZIAT).

La mise en place de l'Office francophone de la formation en alternance nécessita une série de mesures qui dépendaient soit des autorités de tutelle, soit du CA, soit encore du management de l'OFFA.

Dès sa création officielle en septembre 2015, il fallut constituer le CA (séance officielle d'entrée en fonction le 23 septembre) et organiser la transition entre l'IFPME-ALTIS et l'OFFA en termes de dissolution de l'un et de reprise de l'ensemble des droits et obligations par l'autre. En termes de budget, l'IFPME-ALTIS assumait encore le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 (clôture au 31/03 mais actée le 5 juillet 2016) avant que l'OFFA assume les 3 autres trimestres sur budget propre.

Les comptes d'exécution du budget 2016, les comptes 2016 de bilan et de résultat ainsi que le rapport du réviseur d'entreprise figurent en annexe.

L'ASBL SYSFAL fut également dissoute et la liquidation effectuée par Monsieur Glémot, liquidateur, conformément au mandat reçu. Le montant de 1.014,80 euros fut ainsi transféré vers l'OFFA qui en était le réceptacle conformément aux dispositions prévues dans l'Accord de coopération-cadre.

## Dès janvier

En 2016, des dispositions furent prises pour assurer le management de la petite équipe (nomination de Lucienne DAUBIE comme intérim manager en attendant la désignation du fonctionnaire dirigeant (mandat) et permettre l'exécution du budget. Suivant les recommandations de la Cour des comptes dans son rapport d'audit pour les années 2004-2014, le président mit en place une procédure séparant les fonctions de comptable et de trésorier.

Parallèlement, toutes ces recommandations furent mises en chantier de façon à respecter au plus près les règles de bonne gouvernance. Un bémol cependant : la mise en place d'un outil de gestion budgétaire et de gestion de la trésorerie a bien fait l'objet d'une commande mais n'a pas pu aboutir en 2016, les travaux étant néanmoins largement entamés.

En termes de gouvernance, notons qu'aucun administrateur de l'OFFA ne touche de jeton de présence ou même de frais de déplacement.

Il faudra attendre 2017 pour voir finalisées les dispositions prévues dans l'Accord de coopération-cadre en termes de cadre, de statut du personnel, de création de l'instance de concertation sociale, d'adhésion au Service social des services du Gouvernement wallon (rappelons qu'à défaut de dispositions spécifiques adoptées par les 3 Gouvernements, c'est le Code de la fonction publique wallonne qui constitue la référence réglementaire), ... mais toutes ont été préparées en 2016.

Rappelons les missions légales de l'OFFA telles que décrites dans l'Accord de coopération-cadre :

- 1° proposer et recommander aux Gouvernements, d'initiative ou sur demande, toute mesure utile au développement de la Formation en alternance;
- 2° remettre d'initiative ou sur demande des Gouvernements un avis sur les avant-projets de décret ou d'ordonnance ainsi que les projets d'arrêté ou de règlement relatifs à l'exécution du présent accord;
- 3° être le garant du statut et de la mobilité de l'apprenant en alternance quel que soit l'opérateur de Formation en alternance choisi par celui-ci;
- 4° assurer la transparence entre offre et demande de contrat d'alternance, en collaboration avec les opérateurs et, éventuellement, avec les secteurs professionnels;
- 5° organiser, sans préjudice des actions de promotion menées par les opérateurs de Formation en alternance, la promotion globale de la Formation en alternance, notamment auprès des entreprises et, si nécessaire, avec les fédérations professionnelles;
- 6° assurer une coordination au niveau local, éventuellement à partir des Conseils zonaux de l'Alternance, entre les opérateurs de Formation en alternance et l'Enseignement dans le domaine de l'information et de l'orientation des jeunes;

- 7° procéder à un examen quantitatif et qualitatif permanent de la situation de la Formation en alternance en région de langue française et en région bilingue de Bruxelles-capitale afin de doter la Formation en alternance d'un système d'indicateurs, en collaboration avec les opérateurs de Formation en alternance et, si nécessaire, avec le soutien des services et administrations des Gouvernements ou tous autres organismes compétents en matière de Formation en alternance ainsi qu'en matière de prospective et de statistique;
- 8° collaborer, en tant qu'experts, aux travaux de la Chambre Enseignement-Formation du SFMQ;
- 9° inscrire la Formation en alternance dans le contexte institutionnel et socio-économique ainsi que dans les politiques d'Éducation et de Formation tout au long de la vie tant au niveau francophone qu'europpéen;
- 10° décider de l'octroi et liquider aux entreprises les incitants financiers à la Formation en alternance visés à l'article 15, alinéa 2;
- 11° assurer la diffusion d'informations sur les conditions de mise en œuvre du présent accord et sur les procédures définies conjointement par les Gouvernements conformément à l'article 17;
- 12° concevoir les outils et les indicateurs d'évaluation globale de la formation en alternance, en concertation avec les opérateurs de formation en alternance;
- 13° élaborer et adresser annuellement et conjointement aux Gouvernements un rapport d'activités comprenant une évaluation de la mise en œuvre du présent accord de coopération;
- 14° remettre des avis aux Gouvernements sur les demandes d'agrément des actions de formation en alternance liées à l'octroi d'incitants financiers aux entreprises;
- 15° organiser une procédure de médiation à la demande de l'entreprise en ce qui concerne l'octroi, la suspension ou le retrait d'agrément et à la demande de l'opérateur de formation concernant toute problématique liée à l'exécution du contrat de formation en alternance.



# 1. Les évolutions du contexte légal de la formation en alternance

## Contrat d'alternance

- **Projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2015, relatif au contrat d'alternance (3e lecture).**

Acte visant à apporter certaines modifications au contrat d'alternance afin d'optimiser son utilisation et limiter les possibilités d'interprétation préjudiciables à l'objectif d'harmonisation des contrats et statuts des apprenants en alternance. Le présent arrêté rétroagira au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## Incitants financiers

- **Décret wallon du 20 juillet 2016 relatif aux incitants financiers octroyés aux entreprises partenaires de la formation en alternance, aux apprenants en alternance et pour les coaches sectoriels, M.B., 2 août 2016, p. 47182.**
- **Arrêté du Gouvernement wallon du 20 octobre 2016 portant exécution du décret du 20 juillet 2016 relatif aux incitants financiers octroyés aux entreprises partenaires de la formation en alternance, aux apprenants en alternance et pour les coaches sectoriels, M.B., 9 novembre 2016, p. 73628.**

Décret applicable uniquement en région de langue française prévoyant la reconfiguration du régime de subventionnement pour les acteurs actifs dans la formation en alternance. Ses objectifs sont multiples : renforcer la qualité de l'encadrement de l'apprenant tant en entreprise que dans le centre de formation, favoriser la hausse du nombre de places de stage disponibles en alternance ou encore, associer les fonds sectoriels, par le biais de coaches sectoriels, à la promotion de la formation en alternance.

- **Circulaire n° 5933 de la Communauté française du 27 octobre 2016 relative à la prolongation de la mesure transitoire relative à la nouvelle mouture du Contrat d'Alternance et au Vade-Mecum de l'OFFA.**

Circulaires précisant certaines dispositions du nouveau contrat d'alternance mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 suite à l'approbation par le Gouvernement quadripartite, le 7 juillet 2016, du projet de contrat d'alternance actualisé. Ces précisions portent principalement sur le régime des vacances annuelles dont les vacances scolaires non rétribuées, la suppression des 7 premiers jours calendrier en cas de suspension de l'exécution du contrat d'alternance pour le chômage temporaire ainsi que les dispositions à prendre en cas de non assiduité de l'apprenant en alternance en centre de formation.

## Le contrat d'apprentissage industriel

- **Décret wallon du 20 juillet 2016 modifiant la loi du 19 juillet 1983 sur l'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés, M.B., 2 août 2016, p. 47174.**

Ce décret wallon apporte des modifications à la Loi du 19 juillet 1983 sur l'apprentissage de professions exercées par des travailleurs salariés parue au Moniteur belge le 31 août 1983.

Les Comités Paritaires d'Apprentissage seront désormais remplacés par les « *Commissions CAI* ».

- **Circulaire n° 5934 de la Communauté française du 27 octobre 2016 relative à la prolongation de la mesure transitoire relative aux Contrats d'Apprentissage Industriels.**

Circulaires relatives au projet de décret visant à transposer la compétence relative aux Contrats d'Apprentissage Industriels (CAI), à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La mesure relative aux CAI a été approuvée en 1<sup>ère</sup> lecture par le Gouvernement Quadripartite du 7 juillet 2016.

Durant la période transitoire, les modèles actuels des contrats restent valables, sous réserve de l'approbation par le Parlement, du projet de Décret. En cas d'approbation par le Parlement, le projet de décret s'appliquera juridiquement aux contrats conclus entre le 1<sup>er</sup> septembre et sa présentation au Parlement de la Communauté française.

- **Circulaire ministérielle de février 2016 relative aux clauses interprétatives des vacances annuelles.**

Dans un souci d'harmonisation, la circulaire clarifie certaines dispositions du contrat d'alternance afin de pallier aux risques d'interprétation divergente du texte. Ces précisions portent sur les jours de congé, les vacances annuelles et les vacances scolaires.

- **Décret wallon du 20 juillet 2016 modifiant diverses législations en rapport avec la formation en alternance, *M.B.*, 2 août 2016, p. 47187.**
- **Arrêté du Gouvernement wallon du 20 octobre 2016 portant exécution du décret du 20 juillet 2016 modifiant diverses législations en rapport avec la formation en alternance, *M.B.*, 9 novembre 2016, p. 73633.**
- **Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 mai 2016 fixant les modèles des attestations et certificats sanctionnant les études dans l'enseignement secondaire en alternance, *M.B.*, 1<sup>er</sup> juillet 2016, p. 40164.**

Acte établissant les modèles d'attestation A, B et C ainsi que les certificats reconnaissant les études dans l'enseignement secondaire en alternance.

- **Décret de la Commission communautaire française du 28 janvier 2016 portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 29 octobre 2015 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le Service francophone des Métiers et des Qualifications, en abrégé « SFMQ », *M.B.*, 14 avril 2016, p. 24435.**

## Actes relatifs à l'OFFA

- **Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2016 désignant un réviseur d'entreprise chargé du contrôle et de la certification des comptes de l'Office francophone de la Formation en alternance, *M.B.*, 3 octobre 2016, p. 68181.**
- **Arrêté 2016/1406 du Collège de la Commission communautaire française du 15 septembre 2016 désignant un réviseur d'entreprise chargé du contrôle et de la certification des comptes de l'Office francophone de la Formation en alternance, *M.B.*, 27 octobre 2016, p. 72065.**
- **Projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2016 désignant un réviseur d'entreprise chargé du contrôle et de la certification des comptes de l'Office francophone de la Formation en alternance**

Désignation de la SCRL RSM InterAudit pour le contrôle et la certification des comptes de l'OFFA pour les exercices 2016, 2017 et 2018, ainsi que pour la certification des comptes de liquidation de l'IFPME-Altis, pour l'exercice 2016. Et ce, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

- **Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2016 nommant le Commissaire du Gouvernement auprès de l'Office Francophone de la Formation en Alternance, *M.B.*, 24 janvier 2017, p. 12834.**

Remplacement par Madame Jenifer CLAVAREAU en tant que Commissaire du Gouvernement de la Communauté française pour le contrôle de l'OFFA à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

## 2. Le contrat d'alternance et le Vade-Mecum

Les avenants à l'Accord de coopération-cadre et les arrêtés des Gouvernements portant sur le contrat d'alternance et le plan de formation y afférent ont permis de lancer la réforme de l'alternance envisagée depuis si longtemps.

Outre la mise en place effective de l'Organisme dans ses aspects législatifs, réglementaires, managériaux, budgétaires,..., il fallut assurer la bonne rentrée scolaire 2015-2016 avec le tout nouveau contrat d'alternance, commun aux différents opérateurs d'enseignement en alternance (les CEFA) et de formation en alternance (IFAPME et SFPME).

En parallèle, les partenaires-administrateurs (les opérateurs de formation en alternance d'une part, les partenaires sociaux d'autre part) et les Cabinets ministériels travaillèrent d'arrache-pied avec d'autres experts comme leurs services juridiques, les Institutions de Sécurité Sociale ou encore l'Union des Secrétariats sociaux, pour construire l'outil collectif que constitue le Vade-Mecum de l'OFFA, véritable guide des acteurs de la formation en alternance, disponible sur le site de l'OFFA.

Ces travaux ont permis de traiter des problématiques complexes comme l'agrément des entreprises sur une base relativement harmonisée :

- ✓ Echange d'informations avec les opérateurs pour la constitution des dossiers d'agrément : tableaux Excel, formulaires.
- ✓ Rencontres avec les opérateurs de formation.
- ✓ Exploitation de la base de données SYFAL (agréments automatiques)
- ✓ Adaptation et modification des fichiers
- ✓ Notes au CA de l'OFFA
- ✓ Notes aux opérateurs
- ✓ Contacts et retours vers l'eWBS qui supporte le projet de plateforme interactive et unique de l'alternance de l'OFFA (projet financé par le Plan Marshall 4.0)

Ils ont ensuite porté sur la poursuite de l'élaboration des fiches thématiques du Vade-Mecum à la suite des travaux menés précédemment par le COPILA (Comité de pilotage de l'alternance). Ces travaux ont porté sur les fiches suivantes :

- ✓ Agrément d'entreprises
- ✓ Tuteur
- ✓ Fin de contrat
- ✓ Suspension de contrat
- ✓ Frais de transport

Par ailleurs, à partir de juin 2016, de nombreuses réunions se tinrent pour actualiser et amender le contrat d'alternance victime de quelques maladies de jeunesse bénignes sans doute mais perturbantes pour les acteurs de terrain. Il s'agissait également de donner une base légale au Vade-Mecum de sorte qu'il constitue dorénavant la référence commune dans l'interprétation des textes et des procédures. Un Gouvernement quadri-partite vint confirmer cette approche à l'été 2016 et les arrêtés des Gouvernements ou les arrêtés ministériels qui lui donneront force de loi devraient être signés au printemps 2017.

### 3. Le site internet de l'OFFA et le projet « cartographie » de l'offre de formation en alternance

Complémentairement au nouveau contrat d'alternance et au Vade-Mecum, il fallait pouvoir communiquer avec les partenaires opérateurs et partenaires sociaux mais aussi avec l'ensemble des acteurs de l'alternance à travers un site internet bien structuré, riche en contenus, convivial et attractif. En attendant le déploiement de la plateforme interactive et unique de l'alternance en cours de développement,<sup>1</sup> l'OFFA a décidé de créer un nouveau site qui puisse répondre à cette ambition assez rapidement tout en veillant à ce que cet investissement puisse être intégré à la plateforme dans un second temps.

Fin 2016, l'OFFA saisit par ailleurs une opportunité de subvention (20.000 euros) en déposant auprès du Service du développement durable des clauses sociales dans les marchés publics, un projet d'outil cartographique de l'offre de formation en alternance qui répondrait aux besoins de ce service tout en venant enrichir le site de l'OFFA et surtout sa base de données relative à l'offre de formation en alternance (le contrat d'alternance dans un premier temps et puis, progressivement, les autres dispositifs agréés dans le cadre des clauses sociales wallonnes et des dispositifs équivalents à Bruxelles). Une stagiaire (master en sciences du travail en alternance de l'ULB) a été recrutée et un consultant mandaté (NSI) pour aider l'équipe à monter ce projet en cohérence avec le déploiement prochain de la plateforme de l'alternance.

Au cœur de ce projet, l'équipe de l'OFFA et les partenaires-opérateurs durent affronter l'épineuse question de la base de données harmonisée de la formation en alternance en Belgique francophone. En réalité, c'est ce difficile travail d'harmonisation et d'intégration de données selon des définitions communes ou partagées et selon des formats identiques ou du moins compatibles qui va générer la valeur ajoutée de l'OFFA. En effet, chaque opérateur dispose de ses propres données et de ses propres définitions et formats techniques voire réglementaires. Mais fin 2016, il était encore très difficile de produire une image fidèle de l'offre de formation en alternance par métier et par localisation, et surtout de la distribution de la population des apprenants en alternance ou encore des apprenants en attente d'entreprise où effectuer leur formation pratique.

En 2016, on peut donc dire que le site de l'OFFA a permis aux acteurs de l'alternance d'être informés et documentés mais via un site complètement obsolète et austère qui ne donne pas vraiment envie de dialoguer. Néanmoins, il s'agit déjà d'une précieuse boîte à outils qu'il faudra enrichir et rendre plus conviviale et attractive. Relevons qu'à la suite des journées d'information et de dialogue de Beez et de Bruxelles<sup>2</sup>, une **FAQ** Foire aux Questions a été ajoutée à ses fonctionnalités, permettant de facto d'instaurer ou de poursuivre le dialogue amorcé lors de ces journées et ce, principalement à propos de questions ou situations très concrètes vécues par les acteurs de terrain. Ces questions sont relevées et traitées par l'équipe de l'OFFA, soit en apportant individuellement la ou les réponses existantes soit en instruisant le problème et en

---

<sup>1</sup> Cfr le chapitre y consacré infra

<sup>2</sup> Cfr infra Journées d'information et de dialogue de Beez et de Bruxelles

mobilisant l'expertise nécessaire pour apporter une solution qui sera bien-sûr diffusée et disponible sur le site et dans cette FAQ.

Relevons qu'une **Newsletter** était en chantier en décembre 2016 mais paraîtra finalement au printemps 2017 suite aux perturbations occasionnées par le déménagement de l'OFFA du 5<sup>ème</sup> étage du 15B au 3<sup>ème</sup> étage du 15A (changement de bâtiment et d'étage).<sup>3</sup>

Enfin, la mise à jour des informations présentes sur le site (agrément d'entreprises, Contrat d'alternance, CAI, liste des coaches sectoriels, liste de formation au tutorat, FAQ...) est devenue systématique cette année même si l'OFFA ne peut pas toujours donner une information univoque.

Ainsi, par exemple, en matière de contrat d'alternance, les opérateurs utilisent soit le contrat de 2015 qui reste la référence légale tant que la législation n'a pas changé soit le contrat actualisé dont les arrêtés attendus prévoient une entrée en vigueur rétroactive. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions permettra en 2017 de procéder aux adaptations nécessaires par un avenant au contrat dont la formule-type sera proposée sur le site de l'OFFA.

De même, s'agissant de nouveaux formulaires, l'OFFA publie des versions provisoires de ces formulaires pour permettre aux acteurs de terrain de remplir leur mission même si la version définitive n'est pas encore connue. Cela permet d'entrer en action plus rapidement avec le corolaire que la procédure nécessitera sans doute des correctifs ou adaptations en cours de route. Bien entendu, nous savons que cela perturbe nos partenaires opérateurs, c'est pourquoi nous collaborons activement avec l'équipe de la plateforme de l'alternance pour concevoir une version provisoire qui permettra, in fine, une simplification des procédures.<sup>4</sup>

#### **4. La plateforme interactive et unique de l'alternance**

Compte tenu de l'ampleur des travaux relatifs à la plateforme, l'OFFA présente ici les grandes avancées.

##### **Création des parcours usagers (début en janvier 2016)**

Ressource : ACEMIS – Béatrice Van Bastelaer et Kevin Benhamou

Livrable : « Parcours-cible formation en alternance » : Présentation au COPIL le 14 avril 2016. Documents finaux transmis à l'équipe OFFA.

La mise en place de la future plateforme est sous-tendue par le souci de répondre au mieux aux besoins des citoyens. Dans cette optique, il est essentiel de pouvoir disposer d'informations de première main quant à leur vision spécifique, en tant qu'apprenant potentiel ou en tant qu'entreprise susceptible de fournir une offre de stage. Une étude a donc été menée par la société ACEMIS, portant sur les parcours usagers a permis de dégager des leviers majeurs à activer pour améliorer l'expérience usagers et d'identifier des impacts potentiels sur la plateforme. Des workshops avec des référents métiers et représentants patronaux ont été menés.

---

<sup>3</sup> Cfr infra Mise en place de l'OFFA

<sup>4</sup> Cfr infra Plateforme de l'alternance

## Gestion du projet Plateforme

Ressource : Marc Van Nieuwenhove

Dès la prise en charge du projet par eWBS, des analyses de haut niveau ont été menées afin d'écrire la note de mise en œuvre et la note d'intention du projet. Différentes rencontres ont été menées début 2016 avec les acteurs concernés de près ou de loin par le projet (organisations rencontrées) : Forem, Actiris IWEPS, UWE, WBE, SEGEC, CPEONS, IFAPME, SFPME, Fédérations professionnelles, ...

Ces analyses ont permis de dresser le paysage de la formation en alternance et d'y situer le projet plateforme.

**Note d'intention / Livrable** : Note au gouvernement quadripartite Juin 2016 ayant pour objet d'offrir une vue globale de la formation en alternance telle qu'organisée en Fédération Wallonie Bruxelles, en Région Wallonne et en Région bruxelloise, d'apporter les éléments nécessaires à la compréhension des enjeux, d'expliquer la structure actuelle de la formation en alternance et de présenter les conclusions qui se dégagent d'une première collecte d'informations.

De plus, l'objectif est de proposer une approche globale pour la mise en place de la plateforme tout en présentant les solutions envisageables et de détailler la méthode de travail proposée par eWBS. Enfin, la note doit permettre aux membres du Comité de pilotage et au Gouvernement wallon de disposer des éléments nécessaires pour valider la méthode de travail et prendre les décisions utiles et nécessaires par rapport aux différents thèmes :

- \* L'état des lieux de la formation en alternance
- \* Les enjeux et les risques du projet
- \* Les apports d'eWBS,
- \* La situation visée (les objectifs),
- \* La vision et la stratégie (architecture fonctionnelle, propositions de segmentation du projet)
- \* L'approche par phase.

### **Note de mise en œuvre :**

Livrable : Note au gouvernement quadripartite Juin 2016 qui détaille la phase 1 du projet de Plateforme et reprend les éléments suivants : le contexte, la situation visée (description, résultats attendus, la durée, les gains de charge), le périmètre, les investissements prévus, la gouvernance, les risques liés au projet, les indicateurs, le planning et les étapes clés.

### **Le Comité de pilotage**

**09/03/2016** : présentation globale du projet, périmètre, description des projets, articulation par phases, vision programme, calendrier.

**20/05/2016** : Présentation détaillée phase 1, construction des équipes de référents métiers, gestion du changement, conditions de réussite

**23/09/2016** : Etat d'avancement Phase 1, Processus agrément, fonctionnalités, besoins statistiques, Phase 2

**18/11/2016** : Présentation du cahier des exigences et du CSC, formulaire, application temporaire.

### **Gestion d'équipe**

Engagement de l'analyste métier (Cédric ROLIN)

Afin d'étoffer l'équipe travaillant sur le projet Plateforme, un recrutement a été organisé afin de sélectionner le candidat de l'Enseignement pour ce poste et s'est concrétisé au 1<sup>er</sup> décembre.

### **Suivi des prestataires**

Des rencontres régulières sont organisées pour le suivi des travaux des différents prestataires sur les dossiers suivants : parcours usagers, cahier des exigences et CSC, application temporaire, analyses sur les besoins statistiques, analyse des flux avec les Back office opérateurs, ...

### **Réunion équipe OFFA/Rencontres OFFA et Suivi eWBS**

La chef de projet et l'analyste métier font partie intégrante de l'équipe de l'OFFA et participent régulièrement aux réunions et travaux de celle-ci comme leurs collègues contribuent au projet de plateforme. Ils sont néanmoins intégrés à l'e-WBS pour la gestion du projet et participent à différents entretiens, réunions voire à certains staffs de direction pour la chef de projet.

**Cahier spécial des charges** : Phases 1 et 2 de juin à décembre 2016

Ressource : Elodie Baguette NSI /Equipe DTIC

Livrable : Cahier des exigences et CSC – Publication du CSC fin janvier 2017.

Le cahier des exigences décrit les fonctionnalités nécessaires à la mise en place de la plateforme permettant de gérer les agréments d'entreprise ainsi que la gestion des incitants financiers dans le cadre de la formation en alternance.

Les exigences sont spécifiées sous forme d'exigences fonctionnelles ou non fonctionnelles, d'exigences vis-à-vis des données ou sous forme de contraintes.

Il contient également une description du périmètre du métier concerné, ainsi qu'une description du périmètre du produit objet du projet, qui peut être présenté sous la forme des cas d'utilisation du produit les plus essentiels ou les plus critiques.

Le cahier des exigences fait partie intégrante du cahier spécial des charges. Il doit permettre aux prestataires de remettre leurs offres.

Le Marché public utilisé est le M024 du DTIC.



## **Application temporaire** (octobre 2016-juin 2017) avec le concours de NSI

Livrable : Application avec DB ACCESS (Juin 2017)

Compte tenu du fait que les calculs sur les incitants sont complexes et demandent un important croisement de données et que la Plateforme ne sera pas opérationnelle au moment des paiements des incitants pour les entreprises et pour les apprenants (Août-Octobre 2017), la chef de projet a proposé de créer une application temporaire ayant pour objectif de permettre à la DG06 et à l'OFFA de gérer les incitants financiers en attendant la Plateforme. Elle permet également de constituer les bases de données nécessaires à la Plateforme (gestion des agréments et des incitants).

## **Site internet et outil cartographique**

L'équipe-projet Plateforme s'est investie dans les travaux du site et de l'outil cartographique de l'OFFA afin que ceux-ci puissent à la fois s'inspirer des différents travaux déjà menés (ex : parcours usagers) et que ces outils puissent s'intégrer par la suite aux futurs développements réalisés dans le cadre du projet Plateforme.

## **Indicateurs et statistiques** avec le concours de Rosemonde Léonard/IWEPS

Livrable : Document reprenant les indicateurs devant être extraits de la Plateforme

Le monitoring de la formation en alternance fait partie intégrante des objectifs de la Plateforme. Un travail d'harmonisation des données doit être réalisé afin que tous les producteurs de données de la Plateforme utilisent le même langage d'où une étroite collaboration avec l'IWEPS, les Bassins EFE et différents partenaires et l'analyse d'études et documents sur les indicateurs existants (ULB, Bassins, ...)

## **Outil de gestion de l'offre et de la demande**

Le Comité de pilotage a préféré postposer le développement de cet outil dont la mise au point nécessite des préalables :

- \* Une base de données complète ;
- \* Un accès sécurisé pour les apprenants et les entreprises ;
- \* Un outil/application pour croiser les offres et demandes.

Néanmoins, des rencontres ont été organisées avec des partenaires ayant réalisé des outils similaires : UWE, CCW, Confédération Construction Bruxelles.

## **Formulaires:**

Avec le concours de l'Equipe formulaire Ewbs et Rosemonde Leonard

Livrable : 1er formulaire sur l'espace perso RW : Juin 2017

Différents formulaires devront être développés dans le cadre du projet Plateforme comme :

- \* Le formulaire de demande d'agrément pour les entreprises

\* Les formulaires de demande d'incitants financiers pour les entreprises et les apprenants.

Différentes analyses ont été réalisées en 2016.

## **Divers**

Rencontres avec les différents partenaires afin de présenter le projet et d'envisager des collaborations : UWE, ADN, Réunions des bassins, coaches sectoriels, etc.

Rencontres avec les équipes techniques et les directions des partenaires: IFAPME, INFODIDAC, SFPME

Présentation du projet aux opérateurs et partenaires au Moulin de Beez et au Cabinet Gosuin

Rencontres régulières Cabinet pour faire le point sur l'avancée des travaux.

## **5. Le GT Statistiques/Paysage de l'alternance**

Bien que cette mission soit de première importance, l'OFFA n'a pu entamer ces travaux qu'assez tardivement dans l'année hormis le fait que celle-ci faisait partie des analyses et des préoccupations relatives à la conception de la plateforme de l'alternance. Suite à un comité de pilotage, l'OFFA entreprit de relancer les travaux statistiques<sup>5</sup>, de refaire un état des lieux des données disponibles, des données communicables et des données compatibles puis d'identifier ce qui manque en termes de données, de méthodologie ou d'outils pour pouvoir assurer un monitoring quantitatif et qualitatif de l'alternance.

Pour répondre à cette impulsion et faire progresser le projet de site internet articulé à la mise au point d'un outil cartographique de l'offre de formation, l'OFFA a convié les opérateurs-partenaires (Enseignement, SFPME, IFAPME), la DREMT (Direction Relation Ecole Entreprise), l'IWEPS, l'IBSA, le Forem, Actiris, Bruxelles Formation, le SPW à une première réunion d'échanges en décembre 2016. Tous les partenaires pressentis ont accepté de coopérer pour partager les données disponibles dans des délais prédéfinis, pour tenter de les rendre comparables ou compatibles, pour s'entendre sur les définitions et les moments de saisie des informations nécessaires à l'établissement d'une représentation fidèle de la réalité de la formation en alternance. La première étape décidée par ces partenaires en décembre 2016 consiste à dresser l'état des lieux du paysage de l'alternance en Belgique francophone en objectivant déjà l'offre de formation (mobilisable d'une part, effective d'autre part) par métier, par opérateur et par localisation d'une part, la population des apprenants par section et par métier et localisation d'autre part.

Ces travaux se déploient en 2017 et sont d'ores et déjà très prometteurs.

---

<sup>5</sup> Au sein du COPILA, de tels travaux avaient débouché sur un état des lieux « Paysage de la formation en alternance » paru en 2015 sur base des chiffres de 2013

## **6. Le Groupe de travail « Plan de formation »**

S'agissant du « Plan de formation » afférent au contrat d'alternance et en principe commun aux opérateurs, les premiers travaux sous l'impulsion de Lucienne Daubie avaient débouché sur une base de travail partagée en partant des métiers de coiffeur (profil SFMQ) et de vendeur (profil CCPQ).

Encore fallait-il mettre au point une méthodologie commune articulée aux travaux du SFMQ (quand les profils existent) et permettant de généraliser un plan de formation commun par métier. Fin 2016, le GT « Plan de formation » fut relancé avec en ligne de mire la possibilité (à tester) d'utiliser la méthodologie ECVET comme levier de convergence entre les approches des uns et des autres. Et ce, à partir des métiers d'électricien monteur résidentiel, industriel et tertiaire notamment et toujours en relation avec les deux chambres du SFMQ.

Il ne s'agit pas de reprendre métier par métier à la mode OFFA ce que le SFMQ a produit mais d'examiner la meilleure méthode pour intégrer l'apport du SFMQ dans la pratique pédagogique de l'alternance tout en se donnant la souplesse nécessaire pour coller aux évolutions de terrain d'une part et s'inscrire dans la philosophie européenne de formation tout au long de la vie notamment en termes de mobilité (ECVET) d'autre part.

## **7. Les contrats d'apprentissage industriel (CAI)**

Suite au transfert des compétences fédérales vers les Régions et Communautés des contrats d'apprentissage industriel, il a fallu coordonner différentes démarches en vue de mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales tout en associant les Cabinets ministériels, les fonds sectoriels concernés (les fonds sectoriels souhaitant conserver cette formule même si elle ne bénéficie pas des mêmes avantages) et les partenaires-opérateurs. L'OFFA a joué un rôle dans la transition entre les deux régimes et assure par ailleurs le secrétariat des nouvelles Commissions CAI qui gèrent notamment l'agrément des entreprises par métier. En 2016, il s'est agi d'amorcer la nouvelle formule et de la tester. 2017 nous permettra de dresser un état des lieux exhaustif des contrats CAI dans les différents fonds sectoriels qui les utilisent.

## **8. Refonte des incitants financiers**

La refonte des incitants financiers en Région wallonne de langue française s'est appuyée sur un Groupe de travail Incitants financiers (« GTI ») qui a préparé la réforme ; composé de représentants des administrations compétentes en matière de primes (ancien régime) soit la DGO6-SPW et l'IFAPME, du Cabinet de la Ministre de l'emploi et de la formation, de l'IFAPME et de représentants des réseaux d'enseignement pour les CEFA, il a conçu les modalités d'octroi et de liquidation des primes à partir du nouveau prescrit légal dans une formule provisoire, en attendant l'application de la plateforme. L'OFFA s'est largement investi dans ce travail de détermination des processus et de mise au point de procédures et de formulaires qui puissent être utilisés très rapidement puisque les primes dites P1 (Prime Indépendant) devaient être opérationnelles dès l'entrée en vigueur des textes.

L'OFFA a dès lors commencé à traiter les demandes de prime P1 fin 2016 (200 demandes reçues dont 180 primes octroyées) et à transmettre les dossiers à la DGO6-

SPW pour liquidation. Il s'agit également d'informer les opérateurs par qui transitent ces primes et les entreprises demanderesse du suivi de leur demande.

Les autres primes exigeant d'autres conditions, notamment de durée, ne pouvaient être éligibles en 2016 mais le travail de préparation en termes de procédure et d'application temporaire (dans le cadre de la plateforme) s'est déployé sur la fin 2016 et s'est poursuivi en 2017.

Pour la région de Bruxelles-Capitale, la réforme des incitants financiers était en cours, ce qui signifie que rien n'a changé en 2016 en la matière.

## **9. Les coaches sectoriels/représentants sectoriels**

La refonte des incitants financiers en Région wallonne a prévu également une subvention pour inciter les fonds sectoriels à s'impliquer dans la promotion de la formation en alternance auprès des entreprises de leur secteur mais aussi à venir conseiller et appuyer tant l'opérateur de formation que le tuteur ou l'entreprise dans l'encadrement des apprenants. En Région wallonne de langue française, l'avis du coach sectoriel est obligatoire (dans les secteurs qui disposent d'un coach sectoriel) pour l'instruction de la demande d'agrément d'une entreprise pour un métier donné même si l'opérateur de formation reste responsable de l'agrément in fine.

À Bruxelles, ce sont des représentants sectoriels qui sont prévus mais il n'est pas obligatoire de solliciter leur avis dans la procédure d'agrément.

L'OFFA qui a reçu la mission d'animer le réseau des coaches et représentants sectoriels a participé aux réunions préparatoires organisées par le Cabinet Tillieux avant de constituer le réseau des coaches et représentants sectoriels. Au 31/12/2016, 10 fonds sectoriels s'étaient inscrits dans cette nouvelle dynamique de coopération :

- 1) IFPM Ouvriers asbl : Dominique Minne et Julien Grosjean
- 2) EDUCAM : Marc Vliegen et Marc Wilemet
- 3) ALIMENTO : Laurent Gall, Véronique DHERT, Alain Bury
- 4) Centre de formation bois, Marc Georges, Kevin Lefevre
- 5) Fonds social transport et logistique (FSTL) : Vincent Desrumaux
- 6) Mission wallonne des secteurs verts, Leny Bette, Olivier Lespagnol
- 7) VOLTA-FORMELEC : Salvatrice Tranchina, Luc Dechany
- 8) CEFRET Textile : Yves Tofolo
- 9) Fonds social et de garantie du secteur HoReCa : Henri Doumont
- 10) Fonds social du Secteur immobilier : Steve Dricot

D'autres fonds sectoriels comme celui de la Construction (CONSTRUCTIV), de l'Immobilier ou du Non-Marchand envisagent de rejoindre le mouvement.

L'équipe de l'OFFA et les fonds sectoriels participant à la dynamique ont alors travaillé à l'adaptation de la procédure d'agrément des entreprises et proposé au Conseil d'administration et aux tutelles les changements souhaités (procédure d'agrément, rapport de visite) qui les ont validés. La date d'entrée en vigueur de la nouvelle procédure a été fixée au 1<sup>er</sup> février 2017.

D'ores et déjà, nous pouvons tabler sur une coopération croissante, quantitativement et qualitativement, avec les secteurs et les fonds sectoriels et nous nous en réjouissons.

## **10. Promotion de l'alternance**

Parmi les missions essentielles de l'OFFA figure assurément la promotion de la formation en alternance. Dans l'attente d'une véritable stratégie de communication et de promotion qui sera l'un des points centraux du contrat de gestion 2017-202, les premiers efforts furent entrepris dès 2016 avec notamment :

- ✓ Séances d'information auprès des Instances bassin Huy-Waremme et Luxembourg
- ✓ Collaboration avec l'IBEF Wallonie picarde dans le cadre de l'évènement « Alt&Job » prévu à Tournai fin avril 2017. Cette manifestation se veut le prolongement des Trophées de l'alternance dont l'organisation a cessé depuis quelques années. Proposition a été faite à toutes les Instances Bassin d'organiser une promotion spécifique de l'alternance dans la même période que celle de cet évènement-phare qui lui, tournerait d'année en année dans les IBEF en prévoyant une alternance Bruxelles-Wallonie selon des modalités à convenir.
- ✓ Mise en place d'une Foire aux questions (FAQ) visible sur le site internet qui répond aux questions redondantes des professionnels de l'alternance
- ✓ Commande de Roll-up, stylos, bloc-notes, flyers, fardes de présentation
- ✓ Création et rédaction d'une Newsletter tenant compte des remarques et questions des opérateurs de formation lors des journées d'information (parution reportée à fin mars 2017).
- ✓ Participation et apport de contenus auprès des médias des partenaires ou d'autres médias
- ✓ Concours logo pour l'OFFA (désignation d'un jury d'évaluation des propositions, impression des bloc -notes, remise de prix.
- ✓ Trois séances d'information et de dialogue à Beez et une séance à Bruxelles pour les acteurs de terrain de la formation en alternance :
  - réunions préparatoires avec DG06, Moulins de Beez, Cabinets, gestion des invitations, appels d'offres pour service traiteur
  - co-animation de ces journées avec la DGO6 et les cabinets ministériels
  - participation d'environ 400 personnes à Beez et 60 à Bruxelles